

## Acquisition de matériels sportifs pour 1991 - Réaffectation de la subvention du Département du Doubs

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** La Ville de Besançon a sollicité en début d'année, la participation financière du Département pour l'acquisition en 1991 de divers matériels sportifs (agrès de gymnastique, patins à glace pour les scolaires, tables de tennis de table, ring de boxe...) destinés aux différents équipements sportifs municipaux.

Par courrier du 6 juin 1991, le Conseil Général du Doubs nous a informés qu'une subvention d'un montant de 20 000 F était allouée à la Ville de Besançon.

Sur avis favorable de la Commission des Sports, le Conseil Municipal est invité à inscrire cette subvention de 20 000 F au budget supplémentaire de l'exercice courant :

**\* en recettes :**

. au chapitre 903.51.1053 code projet 00506 code service 20300 pour une somme de 11 000 F

. au chapitre 903.55.1053 code projet 00506 code service 20300 pour une somme de 9 000 F.

**\* en dépenses :**

. pour les salles de sports, au chapitre 903.51.2142 code projet 00506 code service 20300 pour une somme de 11 000 F

. pour la patinoire, au chapitre 903.55.2147 code projet 00506 code service 20300 pour une somme de 9 000 F.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, il en est ainsi décidé à l'unanimité.